

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 98

*“Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver
l’intégrité du processus électoral”*

COMMISSION PARLEMENTAIRE DES INSTITUTIONS



**Réseau
québécois des
groupes
écologistes**

Interlocuteur socio-politique pour un écologisme citoyen

Recherche et rédaction:

Chantal Levert

coordonnatrice générale
responsable des dossiers politiques

Apports argumentaires :

France Levert

présidente
représentante officielle

Révision linguistique:

Anipier Maheu

équipe permanente du RQGE

22 Avril 2025

POUR UNE PAROLE CITOYENNE SANS ENTRAVE

Une loi électorale distincte pour une société démocratique distincte

Forte et fière de sa société distincte ancrée par son Code civil particulier - le plus vieux du continent - la province du Québec possède une loi électorale différente du reste de tous les états et provinces de l'Amérique du Nord qui favorise notamment l'accès universel aux électeurs et électrices, et maintient au mieux le droit de parole de la société civile aux débats.

Aussi, contrairement aux règles prescrites ailleurs au Canada ou aux États-Unis, notre loi proscrit les ingérences des intérêts privés (les "tiers" n'étant ni une personne candidate ni un parti politique) face à ce droit fondamental qu'a un peuple d'élire ses représentant-es au gouvernement, notamment en leur interdisant de faire des dépenses pendant les campagnes électorales, dont le but est d'influencer le déroulement des élections.

Finalement, depuis son entrée en vigueur en 1989, notre loi électorale limite également les dépenses faites par les personnes candidates ou par les partis politiques durant les campagnes électorales, mais pas avant le début des campagnes. Or, depuis l'instauration des élections à dates fixes en 2013, nombre d'entités politiques partisans ont mis en place des stratégies préélectorales communicationnelles pour le moins problématiques, car échappant au contrôle des dépenses, ce que déplorait légitimement le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), mais aussi les petits partis et la société civile.

Un projet de loi 98 très problématique

Bien qu'il contienne de belles propositions quant à l'accessibilité pour les électeur-trices vulnérables ou pour combattre la désinformation, le projet de loi 98 ([*Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral*](#)), tel que présenté à l'Assemblée nationale, comprend de l'avis du RQGE de nombreuses nouveautés mettant en danger la liberté d'expression de la société civile:

- par l'insertion de la notion de dépenses électorales et pré électorales faites par des tiers;
- par l'absence de définition de ce qu'est un acte avantageux ou désavantageux pour une entité politique;
- en imposant une période plus longue aux tiers que pour les entités politiques;
- le tout assorti de mécanismes et lourdeurs bureaucratiques et amendes salées pour le tiers état.

Le RQGE est très inquiet face à ces insertions pouvant décourager, voire judiciaiser et appauvrir des citoyen-nes ou groupes de la société civile de bonne foi, et ce de façon disproportionnée, dans un encadrement législatif mal défini, portant à interprétation et même à l'arbitraire.

Dans le présent mémoire, nous détaillons où se trouvent les problèmes et faisons des recommandations pour les résoudre, afin que notre Loi électorale du Québec demeure cohérente avec notre société distincte et notre démocratie fondée sur les droits civils, dont une parole citoyenne sans entrave.

TABLE DES MATIÈRES

POUR UNE PAROLE CITOYENNE SANS ENTRAVER	1
TABLE DES MATIÈRES	1
PRÉAMBULE: LE RQGE	3
Interlocuteur socio-politique pour l'écologisme citoyen	3
Un pont entre les groupes écologistes et la société civile	3
Engagé pour le bien-être collectif avec l'action communautaire autonome (ACA)	3
Pour une démocratie citoyenne non partisane	3
Avertissement: peut contenir des coquilles	4
PROBLÉMATIQUES DU PROJET DE LOI 98	5
1. Nouveau Chapitre II: très problématique dans son ensemble	5
1.1. Article 127.29: période préélectorale inique pour les tiers	5
1.2. Article 127.31: "favoriser ou défavoriser" non défini	5
1.3. Articles 127.31 et 127.39 et suivants : contraintes abusives	5
PROBLÉMATIQUE SUR LA CONSULTATION	6
2. Commission parlementaire précipitée	6
2.1. Délais préparatoires avant l'audience	6
2.2. Ressources insuffisantes	6
RECOMMANDATIONS	7
RECOMMANDATION 1: Abolir les Chapitre II "Dépenses des tiers" Chapitre III "Documents et renseignements relatifs aux dépenses préélectorales"	7
RECOMMANDATION 2: Amender le projet de loi 98	7
GROUPE MEMBRES 2025-2026 DU RQGE	8
DÉCLARATION DÉCOLONIALE DU RQGE	10

PRÉAMBULE: LE RQGE

Interlocuteur socio-politique pour l'écologisme citoyen

Actif depuis 1982, le [Réseau québécois des groupes écologistes \(RQGE\)](#) est une instance de réseautage pour ses groupes membres, ses alliés et ses partenaires voués à la protection de l'environnement et à l'émergence d'une société écologique. **Reconnu historiquement comme interlocuteur socio-politique du mouvement écologiste citoyen, le RQGE a comme mandat premier la revendication d'une reconnaissance pour les quelque 300 groupes constituant ce mouvement écologiste;** pour ses apports à la protection du patrimoine naturel, la conservation des ressources, la santé et la sécurité civile publique, ainsi qu'au mieux-être de la société québécoise. Pour illustrer ces apports le RQGE a notamment publié un [Portrait des groupes écologistes citoyens](#) et pour revendiquer leur reconnaissance, il dépose chaque année un [Mémoire sur les besoins des groupes écologistes](#) au ministère des Finances.

Un pont entre les groupes écologistes et la société civile

Le RQGE se veut aussi un pont entre les groupes écologistes et les autres acteurs sociaux de la société québécoise pour favoriser l'émergence d'une société plus écologiste, mais aussi plus juste et solidaire. Il œuvre en partenariat avec les ONG environnementales dans divers mouvements tels que "[Pour la suite du Monde](#)" ou "[Vire au vert provincial](#)" en lien avec divers groupes de défense des droits et groupes de recherches privés ou institutionnels et, est de plus membre fondateur et très actif de grands collectifs multisectoriels tels que le Front commun pour la transition énergétique (FCTE) et la Coalition Éducation Environnement et Écicitoyenneté (ÉÉÉ).

Engagé pour le bien-être collectif avec l'action communautaire autonome (ACA)

Le RQGE est partie prenante active d'un vaste réseau d'organismes communautaires développé à travers la province, travaillant à améliorer les conditions de vie de la population et l'accès à leurs droits fondamentaux, à bâtir une société plus juste, et contribue à la transformation sociale qui est au cœur même des fondements de ce mouvement. **Le RQGE est par ailleurs le seul regroupement d'ACA représentant l'environnement reconnu** au Réseau québécois de l'action communautaire autonome ([RQ-ACA](#))

Pour une démocratie citoyenne non partisane

Le RQGE mène avec conviction et rigueur ses mandats principaux sous les principes d'une démocratie citoyenne non partisane. Pour soutenir ces principes, le RQGE a notamment organisé un Forum et réalisé des analyses critiques sur l'[Acceptabilité sociale](#), participé au chantier sur le [Droit de manifester](#) et aux mouvements "[Mon OSBL n'est pas un lobbyiste](#)" et [Mouvement démocratie nouvelle](#). Par ailleurs, le RQGE étant financé depuis plus de 15 ans par le fonds "[FAACA](#)" volet "[Promotion des droits](#)" du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), **doit impérativement être une organisation citoyenne et effectuer des activités politiques non partisans.**



Avertissement: peut contenir des coquilles

Dans un contexte de **sous-financement à 40 % du seuil plancher** des besoins d'un regroupement national d'ACA, le RQGE ne peut pourvoir son équipe permanente que de deux (2) personnes à temps plein et d'une (1) personne à temps partiel, mais ce de surcroît, de façon saisonnière pour des contrats totalisant au maximum 10 mois par année.

De ce fait, la recherche, rédaction et édition de ce mémoire ont été réalisées simultanément avec une foule d'autres actions à mettre en œuvre pour le déploiement de la mission du RQGE et satisfaire son bailleur de fonds gouvernemental. Devant prioriser le temps et l'énergie à mettre pour tout accomplir avec si peu et tant à faire, ce document peut contenir des coquilles rédactionnelles ou linguistiques.



RQGE avril 2025

Merci de photocopier que si nécessaire

Document d'intérêt public

Toute reproduction ou diffusion est permise avec citation des autrices

PROBLÉMATIQUES DU PROJET DE LOI 98

1. Nouveau Chapitre II: très problématique dans son ensemble

L'insertion d'un tout nouveau chapitre "Dépenses des tiers" est problématique dans son ensemble quant à la liberté d'expression pour la société civile en imposant des normes plus strictes pour la population, en alourdissant la bureaucratie et en menaçant d'appauvrir des citoyen-nes ou groupes de bonne volonté dans un cadre mal défini et inique.

1.1. Article 127.29: période préélectorale inique pour les tiers

Alors qu'à l'article 127.25 le projet de loi prescrit le début de la période préélectorale au 1er juillet d'une année électorale pour les entités politiques (candidat-es et partis politiques), la société civile devra observer une période plus longue, soit dès le 1er janvier.

1.2. Article 127.31: "favoriser ou défavoriser" non défini

L'article 127.31 stipule: " Est une publicité préélectorale partisane toute publicité diffusée pendant la période préélectorale pour favoriser ou défavoriser directement l'élection d'un candidat ou d'un parti." Or, cette notion de "favoriser ou défavoriser" une entité politique en élection n'a pas de définition juridique et porte, on l'a vu aux élections fédérales canadiennes en 2019 et surtout aux élections américaines de 2024, à des interprétations arbitraires, voire farfelues sinon autoritaires.

1.3. Articles 127.31 et 127.39 et suivants : contraintes abusives

La série de points procéduraux suivant les articles 127.31 et 127.39 et suivants concernant l'enregistrement des tiers quant à ses intentions, budgets et redditions de comptes liés à des dépenses préélectorales présumées sont des contraintes démesurées, sinon inaccessibles de gestion et de compréhension par les citoyen-nes ou la plupart des groupes communautaires.

Ces contraintes nous inquiètent particulièrement au RQGE du fait que 84% des groupes écologistes d'action communautaire autonome ne reçoivent aucun financement à la mission et pour les "chanceux", un montant ne couvrant pas le tiers de leurs besoins de fonctionnement leur est octroyé. Selon les études et sondages menés, notre [portfolio](#) issu de ces données démontre que ce sont des groupes menés à 98% par des bénévoles ayant à cœur le bien-être collectif et ces personnes risquent des amendes à payer de leur poche si elles oublient quelque chose ou n'ont pas les ressources pour faire les suivis.

PROBLÉMATIQUE SUR LA CONSULTATION

2. Commission parlementaire précipitée

Alors qu'il n'y a aucune urgence ou aucun enjeu quant à l'adoption à court terme d'un projet de loi amendant la Loi électorale du Québec, le RQGE se questionne sur le dépôt d'un projet de loi aussi complexe pendant que le 2/3 de la société civile est en fin d'année budgétaire; production d'impôt et préparation d'assemblée générale annuelle, et ce avec des délais et ressources insuffisantes.

2.1. Délais préparatoires avant l'audience

Bien que le RQGE salue la convocation reçue pour être entendu par la Commission des Institutions, nous devons souligner que les délais entre ladite convocation le 14 avril et la demande de dépôt d'un mémoire pour le 22 avril a été pour le moins très difficile, surtout dans le cadre d'un long congé pascal de 4 jours: il ne nous restait moins de 4 jours pour étudier et analyser la loi et écrire ce mémoire, et ce, à réaliser parmi nos activités régulières, en pleine fin d'année fiscale et préparation de notre AGA.

2.2. Ressources insuffisantes

Tel que nous l'avons commenté dans notre [Mémoire sur les besoins des groupes écologistes](#), déposé à la consultation prébudgétaire 2025 du ministère des Finances, le RQGE fonctionne avec un financement à 40% de ses besoins de base et ne peut pas engager, avec moins de 145 000\$ de financement à la mission, les ressources nécessaires pour tout faire, dont les représentations politiques ou les analyses critiques que nous demande notre bailleur de fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Nos interventions sont donc limitées et notre équipe est épuisée: ce mémoire est donc imparfait et nous aurions aimé avoir plus de temps et de ressources pour participer à ce processus de consultation important pour les groupes écologistes et la société civile.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1: Abolir les Chapitre II “Dépenses des tiers” Chapitre III “Documents et renseignements relatifs aux dépenses préélectorales”

Ces chapitres inexistant dans notre Loi électorale comportent trop de lourdeurs opérationnelles, d'iniquité de périodes, de flous juridiques et sont dans leur ensemble une entrave majeure à la liberté d'expression pour les citoyen-nes ordinaires, les groupes écologistes et la société civile en général.

RECOMMANDATION 2: Amender le projet de loi 98

Quoique le RQGE et ses alliés de la société civile s'opposent à l'introduction des Chapitres II et III liés aux tiers et à leurs présumées dépenses préélectorales, de façon subsidiaire nous recommandons minimalement ces amendements:

- Au dernier alinéa de l'article 88 après “satire” ajouter “ ni l'explication ou la vulgarisation d'informations d'intérêt public”;
- À l'article 127.29 remplacer “1er janvier” par “1er juillet”;
- À l'article 127. 41 remplacer “sept ans” par “trois ans”.

Pour informations supplémentaires et documents de référence

Chantal Levert

Responsable des dossiers politiques

Coordonnatrice générale

Réseau québécois des groupes écologistes **RQGE**

coordo@rqge.qc.ca

(514) 587-8194

GROUPES MEMBRES 2025-2026 DU RQGE

Action Boréale
Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL)
Alternatives
Ambioterra
AmiEs de la Terre de Québec (ATQ)
Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)
Association des Riverains et Amis du Richelieu
Association pour la protection du parc de la cité (APPC)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)
Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)
Ateliers pour la biodiversité
Carrefour international bas-Laurentien pour l'engagement social (CIBLES)
Centre d'écologie urbaine
Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL)
Centre éducatif Éco-Naître
Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)
Ciel et Terre
Citoyens opposés aux crématoriums adjacents aux résidences et habitations (COCARH)
Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord
Coalition biodiversité-Non au Bti
Coalition des Opposants à un Projet en Haute-Matawinie (COPH)
Coalition Fjord
Collectif Femmes pour le climat
Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)
Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC-Montréal)
Coule pas chez nous!
Craque-bitume
Cyclo Nord-Sud
Eau Secours
Éco-motion
Enviro Éduc-Action
ENvironnement JEUnesse (ENJEU)
Environnement Vert Plus (EVP)
Eurêko!
Fondation Rivières
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)
Greenpeace Québec
Groupe de recherche d'intérêt public de l'UQAM (GRIP-UQAM)
Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAMÉ)
Groupe Lumière (Tous POUR la fin du halo lumineux des Serres Tundra)
Héritage Saint-Bernard
Justice Climatique Montréal (JCM)
La planète s'invite au parlement
Les Cercles des jeunes naturalistes (CJN)

Mobilisation 6600 Parc-nature MHM
Mobilisation climat Trois-Rivières (MCTR)
Mouvement écologique du comté de Richelieu
Mouvement écologique Mathalois
Nature-Action Québec (NAQ)
Parc Nature de Pointe-aux-Outardes
POLEMOS (Postcroissance, limites et écologie pour un monde ouvert et soutenable)
Projet accompagnement solidarité Colombie (PASC)
Québec'ERE
Regroupement écocitoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Regroupement écologiste Val d'Or et environs (REVE)
Réseau de milieux naturels protégés (RMN)
Réseau des femmes en environnement (RFE)
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert
Ressourcerie Lac Saint-Charles
Révolution écosocialiste
Rosemère Vert
Sentier Urbain
Sept-îles sans uranium (SISUR)
Société Provancher
SOS Territoire
Trajectoire Québec
Travailleuses et Travailleurs pour la justice climatique
Union Paysanne
Victimes des pesticides du Québec
Vigilance OGM
Vigile verte

DÉCLARATION DÉCOLONIALE DU RQGE



EN TERRITOIRES NON CÉDÉS DES PEUPLES

Abénaquis / Abénakise ■ Anishinabé /Anicinape ■ Kanien'kehá:ka (Mohawk) ■ Crie ■ Naskapi ■ Inuit ■ Innu / Innu ■ Mi'gmaq / MicMac ■ Wendat ■ Atikamekw ■ Wolastoqiyik (Malécite)

Les groupes d'action communautaire autonomes en environnement se déploient d'un bout à l'autre du territoire politique québécois, balisé par des frontières, langues, pratiques et administrations colonisatrices.

Nous reconnaissons que nous habitons, militons et œuvrons en territoires autochtones non cédés et que ces pratiques ne sont pas nécessairement celles de plusieurs nations habitant le territoire et qui, lesquelles en ont pris soin bien avant et mieux que nous durant des milliers d'années.

Nous ressentons une profonde reconnaissance envers les peuples autochtones qui sont les protecteurs de la Terre et des eaux depuis des millénaires et ont maintes fois et courageusement sonné l'alerte face à la crise écologique sans précédent qui s'amorce, et nous déplorons qu'ils aient été très injustement parmi les plus impactés.

Nous dénonçons que plusieurs lois et pratiques colonisatrices, telle la Loi sur les Indiens, toujours en vigueur, aient eu historiquement et ont encore actuellement de graves conséquences sur la liberté et les droits des peuples autochtones.

Nous veillerons à ce que nos diffusions et partages des activités et publications des groupes membres du Réseau québécois des groupes écologistes se fassent dans un respect des traditions, des protocoles de soutien et des droits des peuples autochtones ainsi qu'à promouvoir les échanges de savoirs pour une plus grande solidarité entre tous et toutes.

Élaborée par le comité Décolonisation & Alliances autochtones, accompagné par Mikana